

Réunion du 21 janvier 2016

L'an **deux mil seize**, le **vingt-et-un janvier** à **20 heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme RICARD.

Nombre de Membres : **15** En exercice : **15** Présents : **11**

Etaient Présents : Mme RICARD Viviane, M. CHAUVEL Xavier, Mme HOCHET Christine, M. TROUILLET Philippe, Mme COUTARD Madeleine, M. LEPORT Jean-Louis, Mme LAIGNEAU Jacqueline, M. BEAULIEU Jean-Pierre, M. BEAUDOUIN Pascal, M. AUBRY Gildas, M. LAURET Bruno.

Absent(s) Excusé(s) : Mme HERRAULT Virginie, Mme LOUIN Joëlle, M. LEMOINE Thierry, M. GROLEAU Christophe
Absent(s) :

Mme Coutard Madeleine élue secrétaire.

Compte rendu de la précédente réunion approuvé par l'ensemble du conseil

N° 2016 0001

Intervention M. Pousset du GAL 53 : rapport Diagnostic énergie

M. Pousset, conseiller en énergie partagée du GAL Sud Mayenne a présenté à l'ensemble des élus le bilan énergétique sur le patrimoine communal (bâtiments, éclairage public,...).

Les actions suivantes restent à être menées :

- assurer un suivi des consommations en lien avec la municipalité
- accompagner la mise en œuvre des préconisations de meilleure gestion (régulation chauffage et ECS, optimisation contrats de fournitures et d'entretien, éco-gestes,...)
- développer des pratiques économes
- accompagner les élus dans leurs décisions et leurs conduites d'opérations de rénovation énergétique.

N° 2016 0002

Convention de groupement de commandes pour révision PLU (Plan Local d'Urbanisme), avec les communes de Cuillé, Méral, Quelaines-Saint-Gault et Cossé-Le-Vivien

Mme Le Maire expose au conseil municipal que la commune de Cuillé va devoir procéder à une révision de son plan local d'urbanisme (PLU). D'autres communes ayant un projet analogue (Cossé-Le-Vivien, Méral, Quelaines-Saint-Gault), il est proposé de constituer un groupement de commandes pour désigner un cabinet en charge de l'étude de révision du PLU pour chacun des membres du groupement ainsi constitué.

Ainsi, Mme Le Maire donne lecture du projet de la convention du groupement de commandes. La commune de Cossé-le-Vivien est désignée coordonnateur et donc chargée de la gestion des procédures dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics.

Les membres du groupement seront accompagnés par la Direction départementale des territoires (DDT) pour la rédaction du dossier de consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve cette proposition,
- Précise que Mme Ricard Viviane, M. Chauvel Xavier, sont nommés pour participer à la commission d'ouverture des plis du groupement.
- Autorise le maire ou un adjoint à signer la convention correspondante et tout acte relatif à ce groupement de commande.

N° 2016 0003

Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée), création d'une commission

Dans le cadre du groupement de commandes pour l'élaboration d'un diagnostic des Etablissements communaux recevant du Public (ERP) et Installations communales Ouvertes au Public (IOP),

La commune de Cuillé a signé un marché de services avec le prestataire Accemetrie, d'Issy Les Moulineaux (92).

A ce stade du dossier, il convient de nommer une commission communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer :

Mme Ricard Viviane, M. Chauvel Xavier, Mme Hochet Christine, M. Trouillet Philippe,
M. Leport Jean-Louis, M. Aubry Gildas, M. Lauret Bruno.

N° 2016 0004

Choix système de ventilation salle socio-culturelle

Dans le cadre de la construction de la salle socio-culturelle, la municipalité a souhaité étudier la mise en place d'un système de ventilation de type simple flux (avec extraction de type mécanique et introduction d'air par dépression dans les locaux), à la place du système de ventilation double flux prévu en base.

Le bureau d'études Hay de Cesson Sévigné a rédigé une note concernant la ventilation « étude ventilation simple flux ».

Suivent les points en conclusion de cette étude :

- L'étanchéité globale du bâtiment sera meilleure en ventilation de type double flux (pas d'entrée d'air dans les parois ou les menuiseries)
- Le confort des occupants sera meilleur en ventilation double flux (pas d'entrée d'air froid directe)
- La performance globale du bâtiment est meilleure en ventilation double flux, même si ce type de bâtiment se trouve hors champ d'application de la RT 2012.
- Le coût de consommation est moins élevé en ventilation double flux selon les hypothèses de calcul.
- Le coût de maintenance sera moindre en simple flux, mais le coût de l'abonnement électrique est plus élevé.

Au vu des différents éléments de réponses apportés par le bureau d'études et en concertation avec le cabinet Louvel Architecte de Vitré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient le choix d'une ventilation double flux pour la salle socio-culturelle.

N° 2016 0005

DETR 2016 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Mise en conformité de l'escalier de l'église et aménagement parking

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DETR 2016 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour

- L'aménagement de stationnements de proximité
- La mise en sécurité et accessibilité du parvis
- La mise en conformité de l'escalier de l'église
(travaux de sécurité ou d'accessibilité des espaces publics extérieurs)

Le plan de financement est arrêté comme suit :

<u>Dépenses subventionnables</u>	Stationnements de proximité, Mise en sécurité et accessibilité parvis, Mise en conformité escalier
	45 482.50 € HT, soit 54 579.00 € TTC
Total dépenses :	45 482.50 € HT soit 54 579.00 € TTC
<u>Recettes</u>	
DETR	13 645.00 €
Total subvention	13 645.00 €
Emprunt	40 934.00 €

N° 2016 0006

Validation du DU (Document Unique) et du plan d'action de la commune de Cuillé pour l'année 2016

Mme Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Considérant que selon l'article L4121-1 du Code du Travail, l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent : des actions de prévention des risques professionnels ; des actions d'information et de formation ; la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés ;

Considérant que selon l'article L4121-3 du Code du Travail, l'employeur met en œuvre les actions de prévention garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;

Considérant la proposition de Document Unique et de plan d'action fournie par le service SPAT du CDG 53 ;

Après l'avis favorable du Comité Technique du 11/12/2015 ;

Afin de répondre à ces obligations, la commune de Cuillé, accompagnée du service du SPAT du CDG 53 a souhaité s'investir dans une démarche de prévention et notamment dans l'élaboration du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Le Conseil Municipal,

Décide :

Article 1 : de valider le Document Unique 2016 présenté ce jour.

Article 2 : de valider les actions de prévention dans le plan d'action présenté ce jour.

Article 3 : d'autoriser Mme Le Maire à signer le Document Unique et le plan d'action 2016.

Article 4 : de revoir le Document Unique lors de sa mise à jour qui est au moins annuelle afin de définir de nouvelles actions de prévention qui seront intégrées à un nouveau plan d'action.

Article 5 : de transmettre les mises à jour au service SPAT du CDG 53 qui soumettra ces documents au Comité Technique du CDG 53.

N° 2016 0007

Formation du personnel technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis du Centre de Formation Forget de Laval (53) pour l'inscription de trois agents au module de formation : caces R372M – Engins de chantier.

Le devis de formation pour l'exercice 2016 est arrêté à la somme de 1800 € TTC.

Autorise Mme Le Maire à le signer.

N° 2016 0008

Délibération fixant le Taux de Promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la collectivité

Le Conseil Municipal

Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Sous réserve de l'avis émis par le Comité technique paritaire le 25/03/2016,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emploi concernés de la collectivité,

Décide à l'unanimité :

Article 1 : Fixation des taux de promotion.

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous :

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100%

Article 2 : Evolution des taux.

Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par nouvelle délibération.

Article 3 : Exécution.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

N° 2016 0009

Délibération portant création du grade d'Adjoint technique principal 1^{ère} Classe

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 21 janvier 2016,

Et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : Objet

Le grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe est créé à compter du 1^{er} février 2016 à temps complet.

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1^{er} février 2016.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

N° 2015 0010

Création, suppression de poste

Sous réserve de l'accord de la CAP, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide la création d'un nouveau poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe à 35/35^{ème} à compter du 01^{er} février 2016.

Simultanément un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème} sera supprimé.

N° 2015 0011

Récapitulatif des postes communaux au 1^{er} janvier 2016

Postes communaux ouverts sur la commune :

Date délibération	Poste créé	Poste supprimé	Temps hebdomadaire	Date d'ouverture du poste
10/03/2003	Adjoint tech 2 ^{ème} classe	/	35/35 ^{ème}	01/04/2003
29/10/2007	Adjoint tech 2 ^{ème} classe	/	16/35 ^{ème}	02/01/2008
21/01/2016	Adjoint tech. principal 1 ^{ère} classe	Adjoint tech. 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	01/02/2016
27/02/2012	Adjoint tech. principal 2 ^{ème} classe	Adjoint tech. 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	01/02/2012
17/03/2014	Adjoint tech principal 2 ^{ème} classe	Adjoint tech. 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	01/03/2014
17/03/2014	Adjoint tech principal 2 ^{ème} classe	Adjoint tech. 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	01/06/2014
04/08/2014	Adjoint tech principal 2 ^{ème} classe	Adjoint tech. 1 ^{ère} classe	34.43/35 ^{ème}	01/09/2014
04/08/2014	Adjoint tech 2 ^{ème} classe	/	2.68/35 ^{ème}	01/09/2014
11/05/2015	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	01/07/2015
11/05/2015	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	8/35 ^{ème}	01/07/2015

N° 2016 0012

Nettoyage de la salle de l'Union par un prestataire extérieur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise Prest'activity de Cossé Le Vivien pour procéder au nettoyage de la salle de l'Union après certaines locations, et ce à la demande.

Deux tarifs sont retenus :

- Nettoyage de la salle de l'Union, sans les cuisines : 88.16 € TTC.
- Nettoyage de la salle de l'Union, avec les cuisines : 145.48 € TTC.

Autorise Mme Le Maire à passer commande auprès de l'entreprise.

N° 2016 0013

Nettoyage salle de l'Union, service ménage proposé aux locataires, exercice 2016

Après en avoir délibéré, la commune décide de proposer aux associations ou particuliers louant la salle de l'Union la possibilité de souscrire l'option ménage pour le nettoyage de la salle.

Ce service est proposé selon les tarifs suivants :

- Nettoyage de la salle, sans les cuisines : 90.00 €
- Nettoyage de la salle, avec les cuisines : 150.00 €

Les conditions de nettoyage seront précisées dans le contrat de location signé par les parties.

N° 2016 0014

Opération « argent de poche 2016 »

La Commune de Cuillé souhaite reconduire sur l'exercice 2016 la mise en place du dispositif Argent de poche avec l'aide de la Communauté de Communes du Pays de Craon et en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Service Cohésion Sociale.

Ce dispositif permettra aux jeunes de 16 à 18 ans de participer à différents travaux de rénovation ou d'embellissement de la commune contre une rémunération de 5 € de l'heure, dans la limite de trois heures effectuées par jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de Cuillé souhaite mettre en place ce dispositif une semaine aux vacances de Pâques et trois semaines sur Juillet.

Information :

Le 103^{ème} tour de France traversera la commune de Cuillé lors de sa 3^{ème} étape le lundi 04 juillet 2016.

A cette occasion, la municipalité souhaiterait que le plus grand nombre de Cuilléens et Cuilléennes se mobilise lors du passage du tour (élus, associations, commerçants, artisans, ... l'ensemble de la population Cuilléenne).

Il est donc proposé à tous les volontaires une réunion le jeudi 25 février 2016 à 20h30 à la salle du Maine.

RICARD Viviane, CHAUVEL Xavier, HOCHET Christine, TROUILLET Philippe,
COUTARD Madeleine, LEPORT Jean-Louis, LAIGNEAU Jacqueline, BEAULIEU Jean-Pierre,
BEAUDOUIN Pascal, AUBRY Gildas, LAURET Bruno.